



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatorze décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal	7 décembre 2017
Date d'affichage de la convocation	7 décembre 2017
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	15

Etaient présents :

LORAND Hubert	MASSARD André	PEILA-BINET Carine
CRESPÉL Vincent	VERGER Joseph	MASSARD Alain
BOUGAULT Christine	MÉAL Lydie	LEPEIGNEUL Christine
GOBIN Christophe	RÉGEARD Blandine	MARTEL Laurence
ROLLAND Dominique	POUESSEL Murielle	LEBRETON David

ORDRE DU JOUR :

1. Élection du secrétaire de séance
2. Compte-rendu du conseil municipal du 16 novembre 2017

FINANCES LOCALES

3. Tarifs communaux au 1^{er} janvier 2018

INTERCOMMUNALITÉ

4. Avenant au Contrat Enfance Jeunesse

URBANISME

5. Lotissement Les Forges – Projet d'aménagement, rue de Rennes

DÉCISIONS – INFORMATIONS

QUESTIONS DIVERSES

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur André MASSARD, adjoint au Maire, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2017

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 16 novembre 2017 au vote. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

FINANCES LOCALES

2017-075 - TARIFS COMMUNAUX AU 1^{er} JANVIER 2018

Monsieur le Maire informe que la commission des finances, réunie le jeudi 16 novembre dernier, propose quelques modifications de tarifs, notamment sur la simplification des tarifs régie de la cybercommune.

Après en avoir débattu, le conseil municipal **FIXE** les tarifs suivants, à partir du 1^{er} janvier 2018 :

SALLE POLYVALENTE	COMMUNE	HORS-COMMUNE
Location à la journée entière	180 €	305 €
Weekend	250 €	425 €
Lunch - Buffet - Couscous - Choucroute - Repas		
Spectacle avec entrée	155 €	
Concours - Tournoi - Loto - Classe		
Journée sans repas - Vin d'honneur - Thé dansant - Gala	55 €	300 €
Supplément chauffage	65 €	65 €
SALLE JEAN LE DUC		
Vin d'honneur	50 €	50 €
Journée + soirée incluse	140 €	230 €
Demi-journée	80 €	80 €
Soirée - à partir de 17 h	110 €	180 €
Weekend	200 €	340 €
Forfait vaisselle	25 €	25 €
Supplément chauffage	25 €	25 €
SALLE DES ASSOCIATIONS		
Spectacle payant - Quédillac	100 €	
CIMETIERE - Concessions (1/3 CCAS & 2/3 COMMUNE)		
15 ans - 2 m ²	54,00 €	
15 ans - 4 m ²	99,00 €	
30 ans - 2 m ²	111,00 €	
30 ans - 4 m ²	216,00 €	
50 ans - 2 m ²	204,00 €	
50 ans - 4 m ²	399,00 €	
ESPACE CINÉRAIRE (1/3 CCAS & 2/3 COMMUNE)		
Jardin du souvenir		
accès jardin + plaque 15 ans	81,00 €	
accès jardin seul	60,00 €	
Columbarium		
case - 10 ans	300,00 €	
case - 15 ans	450,00 €	
case - 30 ans	900,00 €	
Cavurne		
emplacement 15 ans	54,00 €	
emplacement 30 ans	111,00 €	
DROIT DE PECHE (régie)		
Par jour	4 €	4 €
par mois	18 €	18 €
Par an	33 €	33 €

ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
Taxe de raccordement	850 €	
Redevance :		
Part fixe	20 €	
Part variable	1,92 €/m ³	
S.P.A.N.C (Service Public d'Assainissement Non Collectif) jusqu'à la signature du marché		
Contrôle de conception	73 €	
Contrôle de réalisation	77 €	
Contrôle en cas de cession immobilière	88 €	
CHAPITEAU (120 personnes)		
Associations	140 €	
ESPACE CULTUREL (régie)		
Adhésion annuelle à la BIBLIOTHEQUE/famille	6,20 €	
Adhésion annuelle à la CYBERCOMMUNE + BIBLIOTHEQUE/famille :	16,00 €	
<i>impression noir & blanc, couleur</i>	0,20 €	
<i>accès gratuit pour les demandeurs d'emploi : impression CV, lettre de candidature</i>		
COMMERCE AMBULANT (nouvelle régie)		
prix au ml	0,80 €	

INTERCOMMUNALITÉ

2017-076 – AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2017-036 relative à la subvention complémentaire versée à la Confédération Syndicale des Familles afin de leur permettre l'ouverture du centre aéré les mercredis et petites vacances scolaires en plus du fonctionnement des 5 semaines estivales.

Le C.E.J (Contrat Enfance Jeunesse) vise à soutenir le développement d'interventions adaptées aux besoins du territoire en direction des enfants âgés de 0 à 17 ans révolus. A ce titre, il contribue par le renforcement de la démarche de diagnostic et d'évaluation, à l'optimisation de l'offre d'accueil existante et à son développement en vue de mieux répondre aux attentes des familles et des territoires.

Sur la communauté de communes de Saint Méen Montauban, le C.E.J a été signé sur la période 2014-2017.

Ce contrat permet à la Communauté de Communes et aux communes signataires de bénéficier d'aides financières contribuant à atténuer les charges de fonctionnement des structures destinées à la petite enfance et à l'enfance-jeunesse.

La signature d'un avenant au C.E.J en 2017 permettra à notre commune d'avoir une aide financière (prestation de service enfance jeunesse) pour le développement de l'accueil de loisirs sans hébergement, géré par l'association CSF, qui augmente ses périodes d'ouverture et pour lequel notre commune verse une subvention de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse.

URBANISME

2017-077- LOTISSEMENT LES FORGES – PROJET D'AMÉNAGEMENT, RUE DE RENNES

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'à l'issue de la réunion de présentation de la tranche 2 avec les propriétaires actuels des terrains de la tranche 1 du lotissement Les Forges, la sécurité routière avait été évoquée et inquiétait fortement les usagers.

Depuis, une rencontre avec le Département – Monsieur RABAULT et le maître d'œuvre du lotissement – Monsieur HOUYERE de Quarta a permis de présenter une proposition d'aménagement du carrefour (à la sortie du lotissement, sur la rue de Rennes). Monsieur André MASSARD, adjoint au Maire, détaille le projet du plan.

Après en avoir débattu, le conseil municipal **DONNE** son accord de principe sur la réalisation d'un aménagement du carrefour, rue de Rennes.

Le coût de cet aménagement sera présenté lors d'un prochain conseil municipal en vue de la préparation du budget 2018.

L'ordre du jour étant épuisé et comprenant trois délibérations (n°2017-075 à 2017-077), la séance est levée à 22h00.